



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-127142>

Département(s) de publication : **94, 75**

Annonce n° **25-127142**

Section 1 - Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel : CHI CRETEIL

Forme juridique de l'acheteur : Organisme de droit public

Activité du pouvoir adjudicateur : Santé

Section 2 - Procédure

2.1 Procédure

Titre : MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL INTERIMAIRE DANS LE DOMAINE MEDICAL POUR LE GHT 94-EST

Description : La présente consultation vise à l'attribution de marchés publics ayant pour objet la mise à disposition de personnel intérimaire dans le domaine médical pour le CHI de Créteil et le CHI de Villeneuve-Saint-Georges.

Identifiant de la procédure : 5bb86c26-8e12-4ec4-9fa9-9e4a2f9cfe57

Identifiant interne : 2500028

Type de procédure : Ouverte

La procédure est accélérée : non

2.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv) : 79625000 Services de mise à disposition de personnel médical

Nomenclature supplémentaire (cpv) : 79625000 Services de mise à disposition de personnel médical

2.1.2 Lieu d'exécution

Adresse postale : CHI CRETEIL - 40 AVENUE DE VERDUN

Ville : CRETEIL

Code postal : 94000

Subdivision pays (NUTS) : Val-de-Marne (FR107)

Pays : France

2.1.2 Lieu d'exécution

Adresse postale : CHI VILLENEUVE SAINT GEORGES - 40 ALLEE DE LA SOURCE

Ville : VILLENEUVE SAINT GEORGES

Code postal : 94190

Subdivision pays (NUTS) : Val-de-Marne (FR107)

Pays : France

2.1.4 Informations générales

Si la procédure est annulée ou infructueuse, elle sera relancée

Informations complémentaires : La durée du marché est fixée à 12 mois à compter de sa date de notification. La notification du marché le rend exécutoire. A l'issue de cette première période ferme, le marché pourra être renouvelé tacitement 3 fois 12 mois. Le titulaire ne pourra pas s'opposer aux reconductions. Indépendamment des reconductions, le marché prendra obligatoirement fin le 31 décembre 2029, sans possibilité de prolongation supplémentaire. Les dépenses relatives au paiement des prestations des marchés seront imputées sur le budget du Centre Hospitalier Intercommunal de Créteil pour les dépenses qui le concerne et sur le budget du Centre Hospitalier Intercommunal de Villeneuve-Saint-Georges pour les dépenses qui le concerne. Marché à procédure adaptée, au sens des articles : L.2123-1 du Code de la commande publique (Marchés passés selon une procédure adaptée - MAPA) R.2123-1 3° du Code de la commande publique (Marchés passés selon une procédure adaptée - services sociaux et autres services spécifiques) Au sens de l'article L.2125-1 1° du Code de la commande publique : Accord-cadre multi-attributaire à bons de commande exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande (cf. article 4 du CCTP). Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de retenir 3 attributaires. Au sens des articles R.2162-4 2° et R.2112-6 du Code de la commande publique : Le marché est à prix unitaires appliqués aux quantités réellement livrées ou exécutées, pour les prestations chiffrées au bordereau de prix unitaires (BPU). o Le montant minimum des commandes sur lequel le pouvoir adjudicateur s'engage sur la durée totale du marché s'élève à : 0 EurosHT o Le montant maximum des commandes sur lequel le pouvoir adjudicateur s'engage sur la durée totale du marché s'élève à : 25 000 000Euros HT pour le CHIC et 25 000 000Euros HT pour le CHIV. Les prix sont révisables. PSE et variantes interdites. L'acheteur se réserve la possibilité de négocier avec un ou plusieurs candidats. En application de l'article R.2123-5 du code de la commande publique, l'acheteur se réserve le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation. Critère 1 – 60 points – Valeur financière de l'offre selon les prix du BPU Critère 2 – 40 points – Valeur technique de l'offre appréciée sur la base du mémoire technique du candidat, se décomposant comme suit : - Vivier de recrutement qualifié, actualisé et adapté (profils, spécialités, disponibilité, conformité réglementaire...) – 20 points ; - Réactivité et organisation pour répondre aux besoins du GHT (interlocuteurs identifiés, procédure

interne, outils numériques dédiés) – 10 points ; - Dispositif de suivi et de pilotage de la prestation (tableaux de bord, reporting, indicateurs de performance...) – 10 points. Date limite de remise des offres : 17/11/2025 à 12:00:00

Base juridique :

Directive 2014/24/UE

Section 5 - Lot

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0001

Titre : MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL INTERIMAIRE DANS LE DOMAINE MEDICAL POUR LE GHT 94-EST

Description : La présente consultation vise à l'attribution de marchés publics ayant pour objet la mise à disposition de personnel intérimaire dans le domaine médical pour le CHI de Créteil et le CHI de Villeneuve-Saint-Georges.

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 79625000 Services de mise à disposition de personnel médical

5.1.2 Lieu d'exécution

Pays : France

N'importe où dans le pays donné

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Durée : 12 Mois

5.1.4 Renouvellement

Nombre maximal de renouvellements : 3

Autres informations sur le renouvellement : La durée du marché est fixée à 12 mois à compter de sa date de notification. La notification du marché le rend exécutoire. A l'issue de cette première période ferme, le marché pourra être renouvelé tacitement 3 fois 12 mois. Le titulaire ne pourra pas s'opposer aux reconductions. Indépendamment des reconductions, le marché prendra obligatoirement fin le 31 décembre 2029, sans possibilité de prolongation supplémentaire.

5.1.6 Informations générales

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Le marché en question convient aussi aux petites et moyennes entreprises (PME) : oui

5.1.11 Documents de marché

Adresse des documents de marché : <https://marches.maximilien.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=925445&orgAcronyme=x8h>

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : <https://marches.maximilien.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=925445&orgAcronyme=x8h>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Catalogue électronique : Non autorisée

Date limite de réception des offres : 17/12/2025 à 12:00

Date limite de validité de l'offre : 6 Mois

Conditions du marché :

Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :
Non

Facturation en ligne : Requise

La commande en ligne sera utilisée : oui

Le paiement en ligne sera utilisé : oui

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, avec remise en concurrence

Nombre maximal de participants : 3

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MELUN

Informations relatives aux délais de recours : Dans le cadre de cette procédure, le candidat peut, s'il s'estime lésé, présenter devant le TA de Melun un référé précontractuel conformément aux dispositions des articles L. 551-1 à L. 552-12 du CJA jusqu'à la signature du marché. Le candidat peut également faire devant le TA de Melun, un référé contractuel prévu aux articles L. 551-13 à L. 551-23 du CJA et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Un Recours pour Excès de Pouvoir prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du CJA peut être exercé dans les 2 mois suivants la notification ou la publication de la décision du Pouvoir Adjudicateur. Un recours de pleine juridiction est ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé et peut être exercé dans les 2 mois suivants la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours :
TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MELUN

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0001

Nom officiel : CHI CRETEIL

Numéro d'enregistrement : 26940115400019

Adresse postale : 40 Avenue de Verdun

Ville : CRETEIL

Code postal : 94000

Subdivision pays (NUTS) : Val-de-Marne (FR107)

Pays : France

Point de contact : DONAT Elif -

Adresse électronique : cellulemarches@chicreteil.fr

Téléphone : 0157022670

Rôles de cette organisation :

Acheteur

8.1 ORG-0002

Nom officiel : TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MELUN

Numéro d'enregistrement : 177 707 049 00017

Ville : MELUN

Code postal : 77000

Subdivision pays (NUTS) : Seine-et-Marne (FR102)

Pays : France

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de recours

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours

Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : e4524e24-b988-40e5-b443-70c4707d6f41 - 01

Type de formulaire : Mise en concurrence

Type d'avis : Avis de marché ou de concession – régime ordinaire

Date d'envoi de l'avis : 17/11/2025 à 14:44

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français

Date d'envoi du présent avis à la publication : 17/11/2025